

Faites un don pour que nous gagnions !

L'indépendance et la liberté ont un prix*... Soyez-en les garants !

Le combat Paysages de France en faveur du paysage, « patrimoine commun de la nation », se joue notamment devant les tribunaux.

Pour développer et élargir son action judiciaire et apporter à ses adhérents les conseils juridiques indispensables, Paysages de France crée un **poste de juriste**.



Un poste qui pour être pérennisé a besoin d'être aidé.

En effet, le seul avantage accordé aujourd'hui par l'État à des associations comme la nôtre est indirect puisqu'il consiste en une réduction d'impôt au bénéfice des personnes qui font un don : si vous êtes imposables sur le revenu, 66 % de votre don vous sera remboursé par ce dernier (réduction d'impôt).

Alors, soyez généreux à moindre coût : aidez l'État à aider Paysages de France !

** Paysages de France est une association totalement indépendante des pouvoirs économique et politique. Inversement, de nombreuses « structures » sont muselées ou s'autocensurent afin de ne pas déplaire à leurs financeurs, privés ou publics.*

Deux formules sont possibles (dans les deux cas un reçu vous sera envoyé) :

1. **Vous êtes adhérent(e) ou voulez adhérer** : téléchargez le bulletin d'adhésion et cochez la case qui vous convient (même une petite somme peut aider l'association) ;

2. **Vous voulez faire un don sans pour autant adhérer** : utilisez le coupon ci-dessous.



Nom, prénom :

ADRESSE :

Tél. : @ :

Montant du don :

En chiffres :

En toutes lettres :

Adressez votre chèque à : **Paysages de France**, 5 place Bir-Hakeim,
38000 Grenoble

Tél. : 04 76 03 23 75 - Courriel : contact@paysagesdefrance.org